COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE ELKARGOA
COMUNAUTAT D'AGLOMERACION

Séance du : 28/09/24

O/J N°

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**RAPPORT**

M présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

STRATEGIE TERRITORIALE AMENAGEMENT ET HABITAT
INFORMATION TERRITORIALE
Création d'un service commun pour l'accès au système d'information géographique de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

## Préambule et contexte

La Communauté d'Agglomération Pays Basque propos la création d'un service commun mutualisé pour l'accès des Communes à son système d'information géographique sur son territoire, avec une construction à deux niveaux dans le temps : la mise à disposition gratuite de l'outil communautaire GéoBasque aux communes membres (service socle) à partir du 1er janvier 2025, puis, pour les Communes qui le souhaiteront, un approfondissement en données, fonctionnalités et prestation pour les Communes (service avancé, qui sera tarifé).

Le contexte : la diversité de l'accès aux données géographiques sur le territoire
Depuis 2020, la Communauté d'Agglomération s'est dotée d'une nouvelle infrastructure de données géographiques sur son territoire, GéoBasque, pour garantir la qualité et la fiabilité des données en rationnalisant les coûts (matériels, logiciels et humains) et les efforts de tenue à jour. Cela a permis d'harmoniser, unifier et enrichir les données et les outils sur la base d'un même socle commun, alors que le territoire était jusque-là couvert par des systèmes différents issus des anciennes intercommunalités.
Jusqu'alors, GéoBasque n'a pas été mis à disposition des communes, d'autant que L'EPFL Pays Basque fait profiter toutes les communes du Pays Basque de son outil de consultation « SIG SIF3 » ou « arcOpole » (raccordé notamment pour l'heure, aux outils d'instruction de la Communauté d'Agglomération WGEO PC et WGEO DIA). Certaines communes bénéficient également du service SIG de l'Agence Publique de Gestion Locale.
Et pour mémoire, les 12 communes du Pôle Sud Pays Basque ont intégré le service commun mutualisé SIG communautaire propre à ce territoire, hérité de la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque antérieur à 2017.

Aujourd'hui, le développement de GéoBasque est suffisamment avancé pour pouvoir proposer une adaptation aux besoins de nombreuses communes. Avec GéoBasque, la Communauté d'Agglomération Pays Basque pourrait partager avec les Communes un grand nombre de données de notre territoire, qu'il sera possible pour les communes de consulter, croiser, dessiner, ou encore extraire en cartes, etc.

Développé en continu par son service information territoriale, GéoBasque continuera à s'enrichir en données et fonctionnalités pour répondre aux enjeux opérationnels, de connaissance du territoire et d'aide à la décision.

**Vers la création d'un service commun mutualisé SIG entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et ses communes membres.**
La création de ce service commun mutualisé SIG répond à des besoins à la fois communaux et communautaires :

*Besoins communaux :*

- Du fait de la diversité des outils SIG et des pratiques sur le territoire, complexifiée par l'arrivée de GéoBasque, **la situation n'est pas toujours très lisible pour les communes** : la mutualisation permettrait de tendre progressivement vers un seul outil SIG fédérateur, GéoBasque, référence commune pour les agents communaux et communautaires.
- **L'obsolescence partielle et la disparition prochaine des outils historiques (notamment IsiGéo le plus répandu)**, tout comme le retrait annoncé de l'EPFL de son outil SIF3, supposent de proposer à court terme, un outil permettant une certaine continuité pour les communes.
- La mise en place par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un outil SIG partagé permettrait aux Communes d'accéder aux principales données géographiques de leur territoire (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux, photos aériennes et satellite, adressage, etc.), et ce, avec la garantie qu'elles soient tenues à jour.

*Besoins communautaires :*

- **Mettre à disposition des communes des données de travail** (exemples : périmètres de zonages ZAD ou ENR en co-construction, ciblage de logements vacants, abri bus prioritaires dans le cadre de l'accessibilité, etc.) Cette action serait immédiate via GéoBasque, mais compliquée via plusieurs outils différents, et impossible sans outil SIG communautaire.
- **Qualification et bonification de la donnée** : en consultation au plus près du territoire à la maille communale, la consultation d'un outil commun permet un cercle vertueux de bonification de la donnée (signalement en cas d'erreurs constatées).
- **Outil fédérateur :** un même outil quotidien partagé par les communes et la Communauté renforce par des références communes une identité commune (qui a déjà fait ses preuves ailleurs).
- **Economique et écologique** : un accès par internet administré et centralisé par le service SIG de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, des données non démultipliées sur plusieurs outils et serveurs, des coûts limités d'administration et un gain de temps considérable à ne plus avoir à garantir les interopérabilités et partages de données entre plusieurs outils.
- **Une nécessité technique :**
  - l'EPFL qui met à disposition le SIF3 entend pouvoir le retirer prochainement pour « laisser la place » à GéoBasque. Pour garantir aux instructeurs ADS une instruction basée sur les données les plus exhaustives et à jour, l'outil métier WGEO PC aura une interface cartographique avec GéoBasque et non plus avec le SIF 3 (ce chantier est largement amorcé). Il est important qu'il puisse en être de même pour les communes (besoin accès à GéoBasque).
  - IsiGéo, encore largement répandu est de moins en moins tenu à jour car remplacé pour nombre de données communautaires par GéoBasque, et sera clôturé dans quelques mois/années.

**Les modalités de mise à disposition GéoBasque aux Communes**

Pour répondre au mieux à ces besoins, la création d'un service commun mutualisé de l'information géographique est proposée, selon l'architecture suivante :

Le service repose sur la mise à disposition de GéoBasque aux Communes, outil financé et développé par la Communauté d'Agglomération Pays Basque depuis 2020. Le fonctionnement de ce service commun mutualisé sera assuré par les agents du service SIG, mis à disposition, en plus de leurs missions strictement communautaires. Un agent déjà en poste sera particulièrement dédié au déploiement de ce service commun en 2025.

Le service commun SIG Pays Basque se déclinera en deux services déployés successivement :

- Un premier service appelé ci-après « service socle » correspond à la mise à disposition au travers de GéoBasque du socle des données géographiques du territoire (ne comprenant pas les outils métiers spécifiques), d'une formation à l'usage et assistance à la pratique. Il

sera déployé à titre gracieux à compter du 1er janvier 2025 selon les modalités présentées dans cette convention.

- Ensuite, et sur la base de l'adhésion au service socle, un service appelé ci-après « service avancé » sera coconstruit avec les communes volontaires autour de l'intégration de données communales, de prestations spécifiques ou encore de groupements de commande pour de l'acquisition de données.
  Ce service nécessitera des ressources dédiées et un budget à calibrer, et sera donc tarifé.
  Les ateliers de co-construction de ce service avancé sont envisagés à horizon fin 2025, début 2026.
  Un avenant à cette convention en précisera le dispositif et les modalités d'adhésion.

Le champ d'application du Service commun SIG « socle » :

Dans le cadre du service « socle », il est proposé l'accès standard aux fonctionnalités de consultation, interrogation, impression et export des données constitutives du socle communautaire ainsi que l'accompagnement et le support à l'utilisation.

Le service information territoriale a en charge :

- le maintien en condition opérationnelle de GéoBasque avec gestion et suivi des prestataires dont l'intervention est requise pour son bon fonctionnement ;
- l'administration des comptes utilisateurs pour les Communes : création de l'ensemble des comptes nominatifs, gestion des droits associés, cadre d'usage RGPD pour l'accès aux données nominatives du cadastre notamment ;
- la gestion administrative et technique d'un socle de données fiable et actualisé ;
- le catalogage des données ;
- la formation sur les fonctionnalités simples des outils, à raison de 20 formations au maximum durant l'année 2025 de lancement, destinée dans un premier temps aux agents techniques, puis aux élus demandeurs ;
- le support technique et l'assistance aux utilisateurs de GéoBasque, avec la possibilité de solliciter le service SIG par système de ticket pour demander une question ou assistance;
- l'animation du dispositif de mutualisation et coordination entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les communes ;
- la veille technique et juridique en lien avec l'information géographique.

Il est précisé qu'une phase test a été réalisée au deuxième trimestre 2024 avec 20 Communes de tailles diverses et représentatives de l'ensemble des Communes du territoire. Ce test était nécessaire pour calibrer le temps et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre avec succès cette mutualisation, et approfondir les besoins de données socles.

**Mise en œuvre et durée**

L'adhésion au service commun SIG Pays Basque entrera en vigueur à la date de signature de la présente convention ci annexée par les deux parties, Commune et Communauté d'Agglomération, à partir du 1er janvier 2025.
Cette convention sera conclue pour une durée indéterminée

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-4-2 qui dispose, qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres peuvent se doter de services communs ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque réuni le 27 septembre 2024 ;

Vu le projet de convention-type ci-annexé, à signer avec chaque commune volontaire pour adhérer au service commun mutualisé pour l'accès au système d'information géographique de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Le Conseil communautaire est invité à :

- approuver la création du service commun mutualisé pour l'accès au système d'information géographique de la Communauté d'Agglomération Pays Basque selon les termes de la convention-type ci-annexée ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention avec chaque commune volontaire, ainsi que toutes autres pièces s'y rapportant.